

LYCEE PERRIMOND

Formation initiale
Sous contrat d'association avec l'Etat
Charte Universitaire ERASMUS +

PERRIMOND ALTERNANCE I.F.P.

Formation en alternance
Contrats de professionnalisation
Formation continue

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

I- DATES ET HEURES DES PRE-RENTREES ET DEBUT DES COURS

Mardi 1 septembre 2026 :

- 2^{ème} année Management commercial opérationnel à 8h30 / RDV 13h00 pour l'intégration
- 1^{er} et 2^{ème} année Comptabilité à 10h00 / RDV 14h00 pour l'intégration
- 1^{er} et 2^{ème} année CPGE à 10h00 / RDV 14h00 pour l'intégration

Mercredi 2 septembre 2026 :

- 1^{er} année Commerce international à 8h30 / RDV 13h00 pour l'intégration
- 2^{ème} année Commerce international à 10h00 / RDV 14h00 pour l'intégration

Jeudi 3 septembre 2026 :

- 1^{er} année Management commercial opérationnel à 8h30 / RDV 13h00 pour l'intégration
- 1^{er} et 2^{ème} année Support à l'action Managériale à 10h00 / RDV 14h00 pour l'intégration

Vendredi 4 septembre 2026 :

- 1^{er} année BTS Communication à 8h30 / RDV 13h00 pour l'intégration
- 2^{ème} année BTS Communication à 8h30 / RDV 13h30 pour l'intégration
- 1^{er} et 2^{ème} année BTS Gestion de la PME à 10h00 / RDV 14h00 pour l'intégration

Cette première rencontre est obligatoire pour tous les étudiants. Elle aura lieu à l'établissement, avec la chef d'établissement, les équipes pédagogiques et administratives.

Déroulement de la journée :

- Accueil par la chef d'établissement
- Point administratif
- Création des badges d'accès et les adresses mails
- Commande des livres (toutes les commandes de livres pour les 1^{ères} années ne passeront pas l'établissement pour qu'ils puissent avoir les bonnes références en temps et en heures, le montant sera ajouté à la facture du 1^{er} semestre.)
- A 13h, 13h30 ou 14h selon les classes : Intégration (hors de l'établissement) / **MERCI DE PREVOIR UNE TENUE DE SPORT**

Eric et Magali seront heureux de vous accueillir au 244, snack de l'établissement ouvert tous les jours pour vous restaurer.

L'intégration est obligatoire pour tous les étudiants majeurs et pour les étudiants mineurs ayant l'accord de leur responsable légal. Toute absence comptera comme tel dans votre dossier et aucun remboursement ne sera effectué.

RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026 *(en fonction de vos emplois du temps, distribué lors des pré rentrée...)*

Merci d'apporter de quoi prendre des notes.

II- DOSSIER ADMINISTRATIF

Tous les dossiers administratifs doivent être complet à la rentrée. Merci d'apporter à Madame BISKUP les documents manquants dès le jour de la pré-rentree

Nous restons disponibles tout l'été uniquement sur l'adresse mail suivante : contact@perrimond.eu

III- SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous poursuivez vos études supérieures à la rentrée et vous avez sûrement entendu parler de la [loi Orientation et Réussite des Étudiants](#), qui prévoit notamment de **simplifier votre affiliation à la Sécurité sociale**.

IV- ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous avez pris connaissance de la circulaire concernant l'Assurance extra-scolaire habituelle des Lycées. Cette assurance dépasse largement le risque "Responsabilité Civile" chef de famille, puisqu'elle couvre, dans les conditions prévues par le contrat, les risques survenus durant les 365 jours de l'année. Toutefois, vous avez la possibilité de remettre avant le 15 septembre à M. Demailly, une attestation de votre assureur. Passé cette date, aucune dérogation ne pourra être accordée quant au règlement de la cotisation soit 7.70 € pour l'année scolaire.

V- PARKING

Les étudiants qui utilisent une voiture se garent à l'extérieur de l'Etablissement. Les étudiants qui se déplacent en 2 roues peuvent se garer à l'intérieur de la Propriété sur le parking prévu à cet effet. Ils doivent respecter les mesures de sécurité. Ce parking est seulement une facilité qui leur est offerte : en conséquence l'établissement dégage toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de leur véhicule. Prévoir obligatoirement une sécurité. De la même manière, l'établissement n'est nullement responsable des vols éventuels commis dans l'Etablissement.

VI- PAIEMENT DE LA SCOLARITE (cf contrat financier)

Une facture sera adressée aux familles chaque semestre : fin septembre et fin janvier.

Sur ces factures seront portés le montant des photocopies, des manuels scolaires et autres consommables correspondant aux travaux pratiques et exercices divers.

Vous disposez de différents moyens de paiement pour régler les factures, pour toutes questions concernant les frais de scolarité merci de vous rapprocher de Monsieur Demailly comptabilite@perrimond.eu

VII- CERTIFICAT DE SCOLARITE

A la rentrée, lorsque votre dossier administratif sera complet, vous recevrez sur votre espace école directe vos certificats de scolarité. **Attention les certificats de scolarité ne seront délivrés qu'une seule fois par étudiant.**

VIII- CARTE ETUDIANTE

Elle sera délivrée dans les jours qui suivent la rentrée dans l'unique cas où **le dossier administratif est complet.**

IX- NOTES, ABSENCES, et CAHIER DE TEXTES SUR ECOLE DIRECTE

Tous les responsables payeur ont reçu leurs identifiants école directe, les étudiants les recevront à la rentrée. Vous avez la possibilité de consulter les notes, les absences sur votre espace école directe. Les bulletins, certificats de scolarité seront également déposés sur la plateforme. Aucun duplicata ne sera édité.

Très bonnes vacances à tous !